

Monsieur Breij, le fait qu'un partenaire du décompte expérimenté comme DKV préfère d'emblée la Satellic Box à une box DKV en dit long. Mais pouvez-vous quand-même nous expliquer pourquoi vous avez estimé manquer de temps entre septembre et avril ?

Pour nous, la priorité absolue était de garantir les services à nos clients. La Satellic Box est pour l'instant le seul moyen de paiement certifié pour le péage belge. Avant de pouvoir être certifié comme partenaire du décompte, il s'écoule facilement 12 à 18 mois, le temps de poser sa candidature et d'effectuer les essais. Nous en avons fait l'expérience lors de la certification de la DKV Box pour la France, l'Espagne et le Portugal. Voilà pourquoi il restait trop peu de temps avant l'entrée en vigueur du péage belge au 1er avril. Proposer aujourd'hui une box de péage transnationale avec laquelle il serait possible de payer le nouveau péage belge dès le 1er avril me semble risqué, car rien ne garantit qu'elle soit fin prête le jour J. La Satellic Box, elle, est garantie être opérationnelle dès l'entrée en vigueur du système et en tant qu'OBU de l'exploitant elle est l'alternative la plus avantageuse actuellement sur le marché. Qui plus est, la Satellic Box n'engendre pas de frais pour le client qui verse simplement une caution qu'il récupérera le jour où il rendra la box.

Comment se fait-il que certains proposent malgré tout des box de péage transnationales?

Certains concurrents voudraient proposer pour le nouveau système de péage belge des box qui ont pu être prévues pour le projet de l'Ecotaxe (taxe sur les routes nationales françaises, projet suspendu en 2014, Ndlr.). S'il s'agit effectivement de ces box-là, on peut se demander si elles sont compatibles telles quelles avec les spécifications techniques de l'exploitant du nouveau péage belge Satellic.

A quels critères doit satisfaire le prestataire d'une OBU transnationale ?

En l'état actuel de nos connaissances, être enregistré en tant que prestataire EETS (Electronic European Tolling System) est une condition importante. Mise à part AGES Maut System GmbH



& Co à Langenfeld, en Allemagne, compagnie dont fait partie DKV Euro Service, il n'y a actuellement aucune autre entreprise certifiée prestataire EETS.

Que devra faire le client ?

L'exploitant du péage propose un enregistrement en ligne. Nous proposons en complément une gamme complète de services unique en son genre pour laquelle nos clients ne présentent que les documents obligatoires comme par exemple la copie des permis de conduire. C'est DKV qui se charge ensuite de l'enregistrement global, de la saisie des différents véhicules dans le système de l'exploitant du péage et de la coordination avec Satellic. L'envoi des box ainsi que leur installation et activation sont néanmoins des contraintes logistiques à la charge du client qui ne devraient pas peser sur leurs activités quotidiennes. Nous conseillons par conséquent que les clients s'enregistrent le plus tôt possible afin d'éviter tout engorgement avant le début du péage. Jusqu'à présent, le nombre de box commandées et expédiées a largement dépassé nos attentes, ce qui prouve, à nos yeux, que le client fait confiance à notre produit.

Et après?

Nous avons bien évidemment lancé le processus d'enregistrement dès l'annonce des spécifications techniques par l'exploitant du péage. En tant que partenaire d'AGES Maut System GmbH & Co à Langenfeld, nous nous efforçons depuis un certain temps déjà de trouver une solution conduisant à un système de paiement européen uniforme et universel (EETS). DKV remplit dès à présent l'un impératifs dans le cadre de l'EETS, à savoir que le client ne reçoit qu'une seule facture pour l'ensemble des transactions de péage en Europe.

Monsieur Breij, nous vous remercions de cet entretien.